

Motion présentée au CA du lycée Marie-Curie

le 7 novembre 2019

Nous, représentants élus des enseignants du lycée Marie-Curie, constatons et déplorons les **nombreux problèmes découlant de la mise en place de la réforme du lycée** depuis la rentrée scolaire 2019-2020.

Les emplois du temps des enseignants et des élèves, malgré tous les efforts de notre proviseur adjoint, confronté à une tâche impossible à accomplir, se sont fortement dégradés. En théorie très innovante, **la liberté donnée à l'élève** de choisir 3 spécialités en classes de Première se révèle dans la pratique **nuire à l'intérêt général**, puisque le nombre important de combinaisons possibles produit des **emplois du temps invivables** pouvant s'étendre sur 6 jours et où les heures de cours de 17h00 à 18h00 se sont multipliées.

Autre effet négatif de la réforme : **l'éclatement du « groupe classe »**, noyau essentiel à la création de dynamiques autour de projets et d'apprentissages. Il y a jusqu'à 45 professeurs qui en classe de Première interviennent pour une seule classe de 36 élèves. **Le suivi pédagogique des élèves**, par le professeur principal dans une telle configuration classe **devient très difficile** pour ne pas dire **impossible**, étant donné le nombre de collègues avec lesquels il doit échanger. S'agissant des professeurs de spécialité, ces derniers peuvent faire face à des groupes classe composés de 36 élèves venant de 9 classes de Première différentes. Le professeur se trouve alors isolé, il n'appartient plus réellement à une équipe pédagogique et il est le seul à faire face à ce groupe classe. L'élève peut aussi se sentir isolé, la réforme ayant également eu pour effet pour lui d'éclater le « groupe classe ».

Enfin, nous dénonçons **l'impréparation des épreuves communes de contrôle continu, dites E3C**. Les élèves des classes de Première n'ont **pas à ce jour reçu leurs manuels**. Les **banques nationales d'épreuves ne nous ont toujours pas été fournies**. Dans l'immédiat, **nous demandons donc la suppression de la première session d'E3C** et la transformation de toutes les épreuves d'E3C du 3ème trimestre des classes de Première en épreuves nationales.

Les enseignants du lycée demandent également **l'organisation des épreuves d'E3C dans des conditions d'examen satisfaisantes** garantissant l'équité entre les candidats :

- Sujet identique pour tous les élèves du lycée à chaque épreuve.
- Epreuves réalisées à la même heure par tous les élèves.
- Installation d'un élève par table dans les salles d'examen.
- Salle d'examen avec obligatoirement deux surveillants.
- Temps de correction banalisé pour les enseignants.
- Indemnités de corrections.
- Corrigé du sujet fourni dans la banque nationale d'épreuves